

## DÉCISION N° 2024-126

**Objet : Convention d'aide financière n°1110791 (1) avec l'Agence de l'Eau pour l'élaboration des Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) et Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) du SIRYAE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération n° 611-2020 du Comité Syndical du 8 septembre 2020 déléguant au Président une partie de ses pouvoirs,

Vu la proposition de convention financière de l'Agence de l'Eau,

Considérant la nécessité pour le SIRYAE d'élaborer un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) ainsi qu'un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE),

Considérant que, à cet effet, un dossier de demande de subvention a été déposé auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

Considérant la nécessité de signer une convention relative aux modalités de versement de l'aide financière attribuée par l'Agence de l'Eau dans le cadre de la réalisation des SDAEP et PGSSE du SIRYAE,

### DÉCIDE

Article 1 : de signer une convention d'aide financière pour la réalisation des SDAEP et PGSSE du SIRYAE avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie sise 51 rue Salvador Allende 92027 NANTERRE CEDEX – pour le versement d'une subvention de 655 988 euros.

Article 2 : que les recettes sont inscrites au Budget Primitif 2024 – chapitre 13 – article 13111 – opération 95067.

Article 3 : que le Comité Syndical en sera informé lors de sa prochaine séance.

Fait à Béhoust, le 8 novembre 2024.

Guy PÉLISSIER  
Président



## CONVENTION D'AIDE FINANCIERE N° 1110791 (1) 2024

### TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES



Cette aide est conclue au titre de l'effort de soutien national des contrats de progrès mis en place par les Assises de l'Eau.

#### 1. ATTRIBUTAIRE - BENEFICIAIRE : 0020249K

S I REG YVELINES POUR ADDUCTION D'EAU  
Mairie  
78910 BEHOUST

#### 2. TRAVAUX CONCERNES : SDAEP et PGSSE 2024 du SIRYAE

##### Description des travaux :

Le projet consiste en la réalisation d'un Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) ainsi que d'un Plan de Gestion et de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) pour le Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau (SIRYAE). La convention inclut la mission d'AMO de suivi des études

Les études sont décomposées comme suit :

- Phase 1 - Etat des lieux : lancement, réunion avec les partenaires, visite des ouvrages, géolocalisation, SIG, recueil et analyses des données, bilan des besoins.
- Phase 2 - Etablissement d'un PGSSE sur la base de l'état des lieux
- Phase 3 - Mesures et Modélisation : campagne de mesure, sectorisation, recherche de fuites, modélisation des réseaux, études CVM
- Phase 4 - établissement d'un programme d'actions : hiérarchisation des problématiques, propositions de solutions/scenarii, programme pluriannuel d'investissement patrimonial, impact sur le prix de l'eau.

Demande d'aide formelle et complète en date du : 15/07/2024

#### 3. CONCOURS FINANCIER

MONTANT DU PROJET : 819 985 € HT

##### PARTICIPATION DE L'AGENCE :

2510 - Etudes sur AEP des collectivités locales

FORME DE L'AIDE	MONTANT RETENU	TAUX AIDE	MONTANT D'AIDE	CONDITIONS DE REMBOURSEMENT			
				DUREES (mois)		Intérêts (taux %)	Frais de gestion (taux %)
				Avance	Différé		
Subvention	819 985	80	655 988				
<b>TOTAL</b>			655 988				

Type de régime d'aide publique : aides ne relevant pas de l'encadrement européen

#### 4. ENGAGEMENT DE L'ATTRIBUTAIRE

Mettre le rapport à disposition du public.

Fournir à l'agence un rapport en format dématérialisé, son résumé selon la fiche étude fournie par l'AESN et, le cas échéant, les couches SIG au format compatible avec ArcGIS (.SHP, shapefile) et les bases de données associées.

## CONVENTION D'AIDE FINANCIERE N° 1110791 (1) 2024

### TITRE II : CONDITIONS PARTICULIERES

#### 5. DISPOSITIONS PARTICULIERES DE PAIEMENT

#### 6. PRESENTATION DE LA DEMANDE DE SOLDE

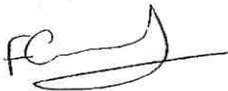
Délai de transmission des pièces de solde de l'aide : 48 mois

#### 7. DATE D'EFFET CONTRACTUEL

La présente convention prend effet à compter du : 30/10/2024.

Le : 30/10/2024  
Le Directeur de l'Agence  
Par délégation,  
Le directeur général adjoint

Signé : Frédéric CHAUVEL



L'attributaire certifie  
avoir pris connaissance  
des conditions des titres I  
et II

Le : 8 novembre 2024  
Nom  
Prénom Guy Pelissier  
Qualité Président.  
Signature

Le Président du SIRYAE  
GUY PELISSIER

